

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 17 SEPTEMBRE 1850.

No. 105.

### Reponses de M. Chiniquy aux questions du comité de la Chambre d'Assemblée sur l'intemperance.

(Suite et fin.)

**Amc. Question.**—Êtes-vous d'opinion que l'action de la Législature pourrait être de quelque utilité pour réprimer les abus des boissons fortes en Canada ?

**Réponse.**—Il n'y a aucun doute à ce sujet. La Législature peut avoir une influence considérable pour réprimer ces abus. Aussi, tout le pays espère que nos Législateurs, sans plus tarder, vont prendre les mesures les plus énergiques pour mettre fin aux maux sans nombre que la boisson nous a faits, en frappant l'enivreur et l'ivrogne.

La seule objection plausible qu'on puisse avoir à la passation d'une loi qui punirait l'homme ivre et celui qui l'a enivré, est la crainte de porter atteinte à la liberté des individus.

Mais alors, on doit abolir toutes les lois divines et humaines, car toutes, plus ou moins, portent atteinte à cette même liberté.

Je comprends que l'homme qui s'enivre lui-même, seul, dans sa maison, ne puisse pas être atteint par la loi : son crime, quelque grand qu'il soit, est secret. C'est à Dieu seul qu'il en rendra compte. Mais, du moment que cet homme ivre sort du secret de sa maison, qu'il s'avance sur la place publique et qu'il étale aux yeux de tout un peuple le scandale et ignoble spectacle de sa démoralisation... Son action devient du domaine public. Vous avez droit de le punir, de l'arrêter, et de prendre des mesures pour qu'il ne réitère pas ce scandale, ou vous ne savez pas ce que vous devez de respect, de protection à votre femme, à votre fille timide et chaste qui passe sur la place. Vous ne comprenez pas ce que la société se doit à elle-même.

En arrêtant l'ivrogne, vous n'attendez pas à sa liberté... Car on n'y a pas de raison, il n'y a pas de liberté. Vous ne faites que la lui sauvegarder.

Et quant à l'aubergiste qui profite de sa licence pour enivrer quelqu'un, ne pas oser le punir sous prétexte qu'il ne faut pas attenter à la liberté privée des gens, c'est faire preuve d'une prudence législative qui ne pourrait qu'exercer le sourire, si elle n'avait pas des conséquences si fatales.

Quoi ! on passera une loi pour défendre la chasse de la perdrix et du chevreuil pendant une partie de l'année... On ne craindra pas d'attenter à la liberté du chasseur, en lui ôtant le plaisir et le profit qu'il peut retirer de la chasse ?

Et cela pour protéger les petits de la perdrix et leur ravit leurs pères ou leurs mères. Mais l'aubergiste aura droit, lui, de tendre ses filets sous les pas de l'ivrogne pendant les 365 jours de l'année... Jour et nuit, il pourra pendant un an, deux ans, dix ans enchaîner l'ivrogne à la barre de sa taverne, il lui arrachera son sol par son écu par son écu, tout ce qu'il possède... il le dépouillera de sa raison, il pourra même pour s'en débarrasser, le faire rouler sur le seuil de sa porte, pour qu'il aille geler à quelque âge, ou périr dans un fossé ou une rivière. Et le législateur, si plein d'attention pour les petits de la perdrix et du chevreuil, sera

sans pitié, sans entrailles pour la femme et les enfants de l'ivrogne. Celui qui a ôté la vie d'une perdrix, sera pris, et celui qui a tué son semblable, ne le sera pas !!! Je comprends que priver l'homme de sa liberté, soit un crime dont un sage législateur ne voudrait pas se rendre coupable... Mais voilà justement pourquoi l'aubergiste est un criminel qui doit être puni, car en ôtant la raison, il détruit la liberté de son semblable.

Et qu'on ne dise pas que l'ivrogne seul est coupable et responsable à Dieu et aux hommes de son ivresse... Cette proposition n'est vraie, que lorsque l'ivrogne s'enivre seul chez lui. Mais il n'en sera pas ainsi, lorsqu'il viendra chez moi, et que je lui donnerai gratis ou pour argent, verre par verre la boisson dont je vois qu'il s'enivre. Car alors, non seulement je consens, à son crime, mais je lui donne ma coopération, et je rendrai compte de cette action à Dieu et à la société, si elle connaît ses droits et ses devoirs.

Mon voisin peut bien se donner la mort s'il le veut... Mais s'ensuit-il qu'il me serait permis d'enfoncer le poignard au sein de mon voisin, pour le tuer, sous prétexte qu'il me demande ce service, et qu'il m'a payé pour le lui rendre ? Non sans doute. Je serais même un misérable, si je lui prêtai ou vendais un poignard, lorsque j'ai de bonnes raisons de soupçonner qu'il va se suicider.

L'ivresse est un véritable monstre. L'ivrogne est aussi inutile, et souvent plus à charge à la société que le mort.

L'homme ivre est une plaie, une calamité au dessus de toutes les plaies, de toutes les calamités pour une famille.

Et si la loi peut et croit atteindre le meurtrier elle peut, elle doit atteindre également l'enivreur public.

L'homme qui prive son semblable de sa raison, commet un forfait, non seulement contre Dieu, dont il profane la sublime image, mais contre la société toute entière, qu'il prive, plus ou moins toujours, du support quelle avait droit d'attendre de l'intelligence et du travail de cette personne.

Détruire la raison d'un homme est un mal aussi réel et aussi terrible que de brûler sa maison. Si la loi peut atteindre l'incendiaire, elle peut et doit atteindre encore plus celui qui a porté l'incendie dans le chef-d'œuvre de la création.

**5<sup>e</sup>. Question.**—Que pensez-vous de l'opinion publique, à l'égard du mouvement de la Tempérance ? Est-elle plus en faveur de cette réforme cette année, ou lui est-elle moins favorable ?

**Réponse.**—Je ne puis répondre à cette question qu'en ce que de relatif au Bas-Canada. Je suis heureux de dire à Votre Honorable comité, que non seulement les sociétés de Tempérance y sont honorées de la faveur publique, mais qu'aujourd'hui, elles se composent, à quelques exceptions près, de toute la population Canadienne-Française. Plus de 200,000 Canadiens sont enrôlés sous les Saintes et patriotiques bannières de la Tempérance. Cette nombreuse armée vit à sa tête, ses Evêques, ses Prêtres, ses Magistrats, ses Médecins, et une bonne partie des Représentants au Parlement. Le bien qui s'est opéré depuis cette immense multitude d'hommes généreux ont fait, sur l'autel de la religion et de la Patrie, le sacrifice des boissons fortes, est incal-

culable ; et ceux qui en sont, comme moi, les heureux témoins, n'ont pas de paroles assez énergiques pour exprimer la joie qu'ils éprouvent du changement qui s'est opéré partout.

Des paroisses qui avaient à soutenir, jusqu'à 100 pauvres, comme la Pointe Levy (Je tiens ce fait du respectable curé de cette paroisse) n'en ont pas aujourd'hui, un seul à nourrir. Les maladies ont diminué d'une manière frappante, et les mortalités sont aussi plus rares. Plusieurs de nos meilleurs médecins de campagne m'ont avoué que la Tempérance ne leur avait pas été moins de £25 à 30 par année, mais loin de s'en plaindre, ils en bénissaient la Divine Providence. Car outre qu'ils n'avaient plus à soigner une multitude des plus désespérantes et des plus hideuses maladies, causées uniquement par l'usage des boissons fortes, ils étaient aujourd'hui mieux payés de toutes les classes de leurs malades.

Une foule de marchands m'ont assuré que depuis qu'ils avaient cessé de vendre des boissons fortes, leur commerce loin de diminuer, avait pris une nouvelle vie. Ils vendaient plus de drap, d'étoffes de toute espèce depuis que le pauvre journalier ne donnait plus son argent à l'aubergiste, mais le gardait pour habiller ses enfants. Les bouchers et les boulangers m'ont dit la même chose. Les scandales qui attristaient la religion les Sts. jours de Dimanche, sont disparus ; et nos bons jeunes gens, au lieu de fréquenter les tavernes, chantaient des hymnes à la gloire de Dieu, ou s'occupent à lire les livres qu'ils se choisissent dans les bibliothèques publiques que nous nous efforçons d'établir dans chaque paroisse.

Voilà une partie des biens que la société de Tempérance nous a faits, dans le Bas-Canada, et quelle fera partout où les hommes, comprenant leurs vrais intérêts du tems et de l'éternité, cesseront de faire usage des boissons fortes.

Mais il est impossible que cet heureux état de chose se soutienne, si vous laissez au gouvernement le droit absurde et tyrannique de convertir nos campagnes de Tavernes démoralisatrices.

Il faut sans doute des maisons pour le voyageur ; mais les Hôtels de Tempérance bien tenus suffiront à tous les besoins réels... Le peuple du Bas-Canada bénira ses dignes représentants, s'ils se sentent la force de détruire complètement le commerce des boissons fortes. Mais dans le cas où la Législature ne trouverait pas le moment encore arrivé de porter le dernier coup à l'hydro de l'ivrognerie, en détruisant tous ses repaires ; au moins, tout le pays attend que des mesures énergiques soient prises pour en diminuer le nombre.

Je connais parfaitement l'opinion publique à ce sujet... Le désir général c'est que si on donne encore des licences pour vendre des boissons fortes, qu'on moins on fasse supporter à ceux qui voudront faire ce détestable trafic une partie de son luxe dont ils sont la cause.

Que le vendeur de boisson sache à l'avance qu'il marche sur un terrain brûlant, qu'il jure avec le feu, et que sa maison répondra de celle de son voisin, qu'il aura consommé.

Ce que plus de 200,000 Canadiens vous demandent par ma faible voix, c'est que le meurtrier soit aussi bien puni lorsqu'il fait tomber sa victime morte avec le poison de la Taverne, que lorsqu'il l'a tuée frappée avec le plomb ou le fer homicide.

Jusqu'à ce moment nos parents, nos amis les plus chers étaient immolés, sans pitié par ces assassins licenciés, et nous étions seuls à verser des larmes, seuls à prendre le deuil, seuls à nourrir les enfants et la femme de l'homme tué par l'aubergiste. Nous l'espérons de votre sagesse et de votre justice, il n'en sera pas ainsi à l'avenir. Lorsque quel- qu'un des nôtres aura été frappé ou tué par l'aubergiste ;—que tous les aubergistes soient appelés à essuyer les larmes que leur détestable commerce a fait couler ;—qu'une somme considérable d'argent leur soit arrachée, à chaque fois qu'il sera prouvé que quelque malheur public ou privé aura origine dans leur taverne.

Alors, les vendeurs de boissons cesseraient de se croire nécessaires et utiles ; ils comprendraient le mal qu'ils font autour d'eux, par le mal qui leur arrivera à eux-mêmes.

Oni lorsque chaque larme tombée par la boisson, coulera comme du feu sur le front de l'aubergiste ; quand chaque cri de douleur arraché par la boisson retentira à son oreille, et chaque victime tombée morte sur la route, frappée par la boisson viendra faire entendre les longs ralements de son agonie à la porte de l'aubergiste. Lorsque chaque enfant privé de son Père, chaque femme qui aura perdu son mari par la boisson viendront déchirer l'oreille de l'aubergiste et lui dire "Malheureux, rend-moi mon père !... rends moi mon époux."

Alors, non seulement, l'aubergiste comprendra que le commerce des boissons fortes, et le commerce des armes et du sang de ses frères il en aura horreur ; et, si son cœur n'est pas dur comme celui de Satan, loin de continuer son trafic démoralisateur et inhumain, il détruira lui les boissons qu'il aurait encore, il ouvrira un hôtel de Tempérance, où le voyageur aura tout ce qu'il peut désirer excepté la boisson enivrante. Mais s'il est gentil-homme, s'il est chrétien il s'en consolera par la douce pensée que la prospérité, la paix, le bonheur régnera au sein des familles et des paisibles campagnes depuis que les auberges sont disparues.

Oni lorsque chaque larme tombée par la boisson, coulera comme du feu sur le front de l'aubergiste ; quand chaque cri de douleur arraché par la boisson retentira à son oreille, et chaque victime tombée morte sur la route, frappée par la boisson viendra faire entendre les longs ralements de son agonie à la porte de l'aubergiste. Lorsque chaque enfant privé de son Père, chaque femme qui aura perdu son mari par la boisson viendront déchirer l'oreille de l'aubergiste et lui dire "Malheureux, rend-moi mon père !... rends moi mon époux."

Alors, non seulement, l'aubergiste comprendra que le commerce des boissons fortes, et le commerce des armes et du sang de ses frères il en aura horreur ; et, si son cœur n'est pas dur comme celui de Satan, loin de continuer son trafic démoralisateur et inhumain, il détruira lui les boissons qu'il aurait encore, il ouvrira un hôtel de Tempérance, où le voyageur aura tout ce qu'il peut désirer excepté la boisson enivrante. Mais s'il est gentil-homme, s'il est chrétien il s'en consolera par la douce pensée que la prospérité, la paix, le bonheur régnera au sein des familles et des paisibles campagnes depuis que les auberges sont disparues.

Oni lorsque chaque larme tombée par la boisson, coulera comme du feu sur le front de l'aubergiste ; quand chaque cri de douleur arraché par la boisson retentira à son oreille, et chaque victime tombée morte sur la route, frappée par la boisson viendra faire entendre les longs ralements de son agonie à la porte de l'aubergiste. Lorsque chaque enfant privé de son Père, chaque femme qui aura perdu son mari par la boisson viendront déchirer l'oreille de l'aubergiste et lui dire "Malheureux, rend-moi mon père !... rends moi mon époux."

Alors, non seulement, l'aubergiste comprendra que le commerce des boissons fortes, et le commerce des armes et du sang de ses frères il en aura horreur ; et, si son cœur n'est pas dur comme celui de Satan, loin de continuer son trafic démoralisateur et inhumain, il détruira lui les boissons qu'il aurait encore, il ouvrira un hôtel de Tempérance, où le voyageur aura tout ce qu'il peut désirer excepté la boisson enivrante. Mais s'il est gentil-homme, s'il est chrétien il s'en consolera par la douce pensée que la prospérité, la paix, le bonheur régnera au sein des familles et des paisibles campagnes depuis que les auberges sont disparues.

C. CHINIQUEY.

### Louis Philippe et son règne.

Les lecteurs trouveront dans une autre partie de nos colonnes les détails de la mort de l'ex-roi des Français. L'appréciation suivante de son règne, que nous empruntons à "L'Univers," nous semble propre à les intéresser à un haut degré.]

La tombe vient de s'ouvrir pour le royal exilé de Claremont. Les derniers événements n'ont rien changé aux sentiments qu'il inspira pendant son règne, et qui parlent aujourd'hui par la bouche de ses amis et par celle de ses ennemis. Ceux qui lui furent dévoués, vaincus avec lui, accusent l'ingratitude de la France et lui montrent les malheurs de la situation présente comme la suite nécessaire de la chute de Louis-Philippe. Ses adversaires rappellent les fautes de son règne, ses tendances à faire prévaloir en toutes choses les intérêts matériels, et si leur langage se dépouille maintenant d'amertume et de colère, c'est pour traiter l'ex-roi avec le dédain et le sans-façon que le 24 Février mit à l'échec, lui et sa dynastie. En cela, les uns et les autres sont très persuadés qu'à leurs points de vue divers

autres, mais pour moi-même ! On dit qu'à la vue de l'Apollon le corps se redresse et prend une plus digne attitude ; au souvenir d'une belle vie, l'âme doit se sentir de même relevée et ennoblée.

Un rayon du soleil levant éclaire la petite table sur laquelle j'écris ; la brise m'apporte l'odeur des résédas et les hirondelles tournoient avec des cris joyeux au-dessus de ma fenêtre !... L'image de l'oncle Maurice sera ici à sa place parmi les chants, la lumière et les parfums.

**Sept heures.** Il en est des destinées comme des aurores ; les unes se lèvent rayonnantes de mille lueurs, les autres noyées dans de sombres nuages. Celle de l'oncle Maurice fut de ces dernières. Il vint au monde si chétif qu'on le crut condamné à mourir ; mais, malgré ces prévisions que l'on pouvait appeler des espérances, il continua à vivre souffrant et contrefait.

Son enfance dépourvue de toutes les grâces le fut également de toutes les joies. Opprimé à cause de sa faiblesse, raillé pour sa laideur, le petit bossu ouvrit et vain ses bras au monde, le monde passa en le montrant au doigt.

Cependant sa mère lui restait, et ce fut à elle que l'enfant reporta les élans d'un cœur repoussé. Heureux dans ce refuge, il atteignit l'âge où l'homme prend dans la vie, et dut se contenter de celle que dédaignaient les autres. Son instruction eût pu lui ouvrir toutes les carrières ; il devint buraliste d'une

ils jugent comme jugera l'histoire, et tout, assurément, n'est pas également faux dans la conviction qu'ils expriment à cet égard. Ces témoignages opposés se concilient quand on retranche les côtés exclusifs. La probité personnelle de Louis-Philippe, la forte trempe de son âme, sa haute intelligence, sont des qualités que l'avenir lui reconnaîtra ; sans prendre toutefois pour mesure les panégyriques de ses fidèles, comme aussi, dans les griefs de ses ennemis, la postérité aura beaucoup à recueillir.

Plus qu'à personne peut-être il nous appartenait d'apprécier équitablement cette illustre vie. L'esprit de faction, les haines et les préférences de parti sont loin de nos cœurs. Durant le règne de Louis-Philippe nous n'en avons jamais à son gouvernement qu'une chose : la protection sincère et efficace qu'il donnait et qu'il pouvait accorder à la liberté de l'Eglise.

Le premier effet de son règne fut favorable à cette cause ; mais il ne faut pas l'en louer. La force des choses amena ce bien, que la religion cessa de paraître un instrument politique et reprit à tous les yeux ce caractère de grandeur et de noblesse qui ne manque jamais de commander le respect partout où éclate l'évidence du désintéressement. Voilà ce qui favorisa l'élan de rénovation religieuse dont la révolution de Juillet donna le signal. Quand ce mouvement eut grandi de manière à être constaté comme un élément d'ordre politique avait à tenir compte, une réaction fut organisée aussitôt dans les hautes régions du pouvoir, et des mains de Louis-Philippe lui-même partit le mouvement contraire.

Cette histoire est présente à tous les esprits. Des actes fameux par leur signification réarment les principes et la portée d'une politique où l'Europe a vu, dans une mesure calculée par un esprit sage et habile, sans doute, la personification de la bourgeoisie révolutionnaire et voltairienne. Pendant que Louis-Philippe n'aurait indissolublement à l'intérieur sa dynastie à l'Université, à l'extérieur il choisissait, dans une famille protestante, une épouse pour son héritier. De tels faits disent tout. Quelle que fut sa probité personnelle, sa volonté d'associer la France dans ce juste milieu qui fut l'idéal chimérique de ce grand esprit, l'ex-roi avait des prédispositions et des tendances du côté desquelles il devait finir par pencher et tomber. La liberté, telle qu'il l'entendait et la gouvernait, ne pouvait profiter qu'à ces deux sources de tous les désordres qui bouleversent depuis si longtemps notre malheureux pays : le philosophisme et le culte de l'argent.

Il est sorti de là plus d'une page dont l'avenir ne glorifiera pas son règne. Ceux qui le pleurent au jour d'hui, et auxquels nous pardonnons sans peine de prendre leur douleur pour un deuil universel, farent bien plus convaincables que lui. Pour être juste envers les différents pouvoirs qui ont fait parmi nous, depuis un demi-siècle, des apparitions si courtes, il convient de noter à leur décharge les insurmontables fatalités de leur entourage, de leurs conseillers, de leurs instruments. Le malheur de Louis-Philippe, a été surtout d'être le représentant et le serviteur de l'idée qui aspire depuis 89 à renouveler les bases de la société européenne sur le plan de la formule proclamée clairement cette fois par les bar-

### FEUILLETON.

#### LE CALENDRIER

DE LA

DIANSAIRIE.

JUIN.

(Suite.)

Ah ! pourquoi ce sacrifice, qui fut pour moi si difficile et si doux, m'a-t-il laissé un souvenir qui me fait sourire aujourd'hui ? Est-il bien sûr que le prix de ce que l'on donne soit dans le don lui-même plutôt que dans l'intention ? Si le verre d'eau de l'Evangile doit être compté au pauvre, pourquoi la fleur ne serait-elle point comptée à l'enfant ? Ne dédaignons point les humbles générosités du premier âge ; ce sont elles qui accoutument l'âme à l'abnégation et à la sympathie. Cette rose moussueuse, je l'ai gardée longtemps comme un saint talisman ; j'ai juré de la garder toujours comme le souvenir de la première victoire remportée sur moi-même.

Depuis bien des années, je n'ai point revu les solennités de la Fête-Dieu ; mais y retournerais-je mes heureuses sensations d'autrefois ? Oh ! je me rappelle encore, quand la procession avait passé, ces promenades à travers les carrefours jonchés de fleurs et ombagés de rameaux verts ! Enivré par les derniers

parfums d'encens qui se mêlaient aux senteurs de seringes, des jasmins et de roses, je marchais sans toucher la terre ; je souriais à tout ; le monde entier était à mes yeux le paradis, et il me semblait que Dieu flottait dans l'air !

Du reste, cette sensation n'était point l'exaltation d'un moment ; plus intense à certains jours, elle persistait néanmoins dans l'ordinaire de la vie. Bien des années se sont écoulées ainsi dans un épanouissement de cœur et dans une confiance qui empêchait la douleur, sinon de venir, du moins de rester. Certain de ne pas être seul, je reprenais bientôt courage, comme l'enfant qui se rassure parce qu'il entend à côté la voix de sa mère. Pourquoi ai-je perdu cette assurance des premières années ? Ne sentirais-je plus aussi profondément que Dieu est là !

Etrange enchaînement de nos idées ! Une date vient de me rappeler mon enfance, et voilà que tous les souvenirs fleurissent autour de moi ! D'où vient donc la plénitude de bonheur de ces commencements de la vie ? A bien regarder, rien n'est sensiblement changé dans ma condition ; je possède comme alors la santé et le pain de chaque jour ; j'ai seulement de plus la responsabilité ! Enfant, je recevais les jours tels qu'ils m'étaient donnés, un autre avait les soucis de prévoir. En paix avec moi-même, pourvu que j'eusse accompli les devoirs présents, j'abandonnais l'avenir à la prudence de mon père ! Embarqué dans une destinée dont je n'avais point la direction, je me laissais emporter sur ce vaisseau comme un simple passager. Là était tout le secret

de ma joyeuse sécurité ! Depuis, la sagesse humaine me l'a enlevée. Chargé seul de mon sort, j'ai voulu en devenir le maître au moyen d'une lointaine prévoyance ; j'ai tourmenté le présent par mes préoccupations d'avenir ; j'ai mis mon jugement à la place de la Providence et l'heureux enfant s'est transformé en homme soucieux !

Triste progrès et peut-être grande leçon ! Qui suit si plus d'abandon envers celui qui régille le monde ne m'est point épargné toutes ces angoisses ? Peut-être le bonheur n'est-il possible ici-bas qu'à la condition de vivre comme l'enfant livré aux devoirs de chaque journée et confiant, pour le reste, à la bonté de notre Père divin.

Ceci me rappelle l'oncle Maurice ! peu de gens l'ont connu, car c'était un homme pauvre, obscur et silencieux ; mais quand j'ai besoin de me raffermir dans le bien, je retourne vers lui ma pensée ; je le revois avec sa douce expression demi-souriante, demi-attendrie ; j'entends sa voix toujours égale et caressante comme un souffle d'été ! Son souvenir garde ma vie et l'éclaire. Lui aussi a été ici-bas un saint et un martyr. D'autres ont montré les chemins du ciel ; lui, il a fait voir les sentiers de la terre !

Mais, sans les anges chargés de tenir compte des dévouements inconnus et des vertus cachées, qui a jamais entendu parler de mon oncle Maurice ? Seul, peut-être, j'ai retenu son nom, et je me rappelle encore son histoire !

Et bien ! je veux l'écrire, non pour les

des petites maisons d'octroi qui gardaient l'entrée de sa ville natale.

Renfermé dans cette habitation de quelques pieds, il n'avait d'autre distraction entre ses écritures et ses calculs que la lecture et les visites de sa mère. Aux beaux jours d'été, elle venait travailler à la porte de la cabane, sous l'ombre des vignes vierges plantées par Maurice. Alors même qu'elle gardait le silence, sa présence était une distraction pour le bossu. Il entendait le cliquetis de ses longues aiguilles à tricoter, et il apercevait ce profit doux et triste qui rappelait tant d'épreuves couragement supportées ; il pouvait de loin en loin, appuyer une main caressante sur ces épaules courbées et échanger un sourire !

Cette consolation devait bientôt lui être enlevée. La vieille mère tomba malade, et il fallut, au bout de quelques jours, renoncer à tout espoir. Maurice, éprouvé à l'idée d'une séparation qui le laissait désormais seul sur la terre, s'abandonna à une douleur sans mesure. A genoux, près du lit de la mourante, il l'appelait des noms les plus tendres, il la serrait dans ses bras comme s'il eût voulu la retenir dans la vie. La mère s'efforçait de lui rendre ses caresses et de répondre ; mais ses mains étaient glacées, sa voix déjà éteinte. Elle ne put qu'approcher ses lèvres du front de son fils, pousser un soupir et fermer les yeux pour jamais !

On voulut amener Maurice, mais il résista en se penchant égaré sur cette forme désolée et immobile.

—Morte ! s'écriait-il ; morte celle qui m'a

—Morte ! s'écriait-il ; morte celle qui m'a

ricades de Février : faire de l'ordre avec du désordre. On vante la prospérité, la sécurité des dix-huit années de la monarchie de Juillet. Il nous semble entendre un prodigieux appel de l'heureux temps pendant lequel il a pu tranquillement dévorer sa subsistance, ou l'architecte qui a bâti sur le sable se remémorer les jours et les nuits paisibles qu'il a passés dans sa maison avant que les pluies et la tempête vissent en faire une grande mine.

A toutes les époques la Providence marque à ceux qui veulent servir ses desseins une place et un rôle dont il leur est libre de comprendre et d'ambitionner la gloire. Quels que soient les embarras et les difficultés, les occasions ne manquent jamais aux hommes de bonne volonté qui entreprennent ce rude labeur : sauver une nation qui se perd. Louis-Philippe, nous osons le dire, a été, sous ce rapport, du nombre des privilégiés. Rien ne manquait à son expérience ; toutes les leçons lui avaient été données. A côté de lui, Dieu avait placé une de ces femmes qui lui appartiennent, et qu'il n'unit jamais à des têtes couronnées sans des vues particulières de miséricorde. Pendant qu'il régnait, de grands désastres, le choléra, la guerre civile, la misère, des inondations terribles visèrent son peuple. Il y avait là une large plaie pour son cœur. Nous savons bien que sa main ne fut point fermée. Mais ce n'est pas au prix d'une bienfaisance ordinaire que l'on fonde une dynastie. Mieux que sa probité et sa sagesse, l'héroïsme de la liberté eût planté dans la terre de France les racines de sa royale maison, et ces racines y eussent grandi, sous la bénédiction de Dieu, baignées de nos larmes et au besoin de notre sang. Ne parlez pas de l'ingratitude du peuple français. Parlez, vous en avez le droit, de l'ingratitude et de l'avouement de la bourgeoisie dont Louis-Philippe fut le roi. S'il avait en les qualités de ces hommes que l'antiquité appelait Pasteurs des peuples, il serait encore sur le trône, lui ou ses fils, mais, à coup sûr, il vous aurait pour ennemis.

Sa mort justifie tout ce que nous venons de dire. Il a voulu mourir en chrétien. Par là il a hautement reconnu et avoué ce qui aurait dû être la règle de toute sa vie. Il est mort comme Napoléon, et cet hommage à Dieu de ces deux majestés détronées est à la fois une expiation pour elles-mêmes et une solennelle leçon pour le monde. Nous les louons de leurs derniers moments, et nous avertissons leurs successeurs, quels qu'ils soient, quels qu'ils puissent être, que s'ils veulent échapper à leurs fautes et à leurs revers, ils doivent prendre leur acte suprême pour lumière et pour guide.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI, 17 SEPTEMBRE 1850.

Question de l'enseignement.

Une grave question préoccupe aujourd'hui à un haut degré les esprits et donne lieu aux plus importantes discussions dans la presse et dans les Assemblées Législatives. C'est la question de l'enseignement. Peut-il être mixte, ou doit-il être donné séparément, selon que les enfants appartiennent à telle croyance religieuse ou à telle autre ? Tel est le problème moral, dont la solution est partout si vivement agitée.

Ce sujet si vital va être traité d'une manière approfondie, et avec plus de solennité que jamais par les Evêques d'Irlande, dans le Concile National qui se tient maintenant à Thurles sur l'invitation directe du Souverain Pontife. La question si longtemps controversée des Facultés irlandaises va occuper surtout les vénérables prélats appelés à formuler des décrets destinés à mettre fin aux discussions qui se poursuivent depuis 1845.

On comprend, dit l'Univers, dont nous ne faisons que compiler ici les observations, toute l'importance de cet événement chez un peu

ple qui a su conserver sa foi à travers les siècles et les persécutions, et il est facile de se rendre compte de la portée des décrets qui émaneront de l'auguste Assemblée. "Le gouvernement anglais n'est pas moins préoccupé que les catholiques des résolutions qui seront prises par le Concile, car il s'agit pour lui de la vie ou de la mort d'établissements qu'il a créés, dans une pensée de conciliation et de progrès, au prix de sacrifices pécuniaires considérables. Or, le Gouvernement suit pertinemment que les décrets du Concile, qui pourront être plus ou moins sévères, auront pour objet de faire respecter les principes posés par le Saint-Siège."

Il importe que les Catholiques sachent que le principe de l'enseignement mixte (qui bannit virtuellement la religion des écoles) est repoussé et reprouvé par le Chef de l'Eglise et que Pie IX a envoyé, il y a quelques mois, aux évêques d'Irlande un Rescrit qui lève tous les doutes à ce sujet, comme sur la part de concours que les évêques, les membres du Clergé et les fidèles peuvent donner aux Facultés gouvernementales.

Quoiqu'on ignore encore les termes de ce Rescrit, la pensée en est généralement connue. Or, il paraît qu'après sa publication, les catholiques désireux de rester fidèles au Saint-Siège, devront cesser tout rapport avec les Facultés du Gouvernement, et qu'ils ne pourront ni y enseigner ni envoyer leurs fils aux cours qui y seront faits. Une telle sévérité doit faire comprendre combien la question est jugée grave sous le rapport de la foi religieuse. Il faut que les conséquences d'un système d'éducation où la loi ne peut permettre de donner que des notions générales et vagues de Christianisme, sans application aux croyances particulières des enfants, soient regardées comme éminemment délétères, et le système entier comme tout à fait propre à glacer le cœur de la jeunesse par un déplorable indifférentisme, puisque le Saint-Siège croit devoir se refuser aux concessions et s'opposer énergiquement à ce qu'un tel ordre de choses s'imprime définitivement et jette de profondes racines en Irlande.

Le Saint-Siège a, sans doute, apprécié le danger de la lutte où il s'engage, et ce ne peut être que la forte conviction d'un devoir qui peut le déterminer à s'y jeter. Il compte sans doute, sur la foi et la fidélité du peuple irlandais.

De son côté, continue l'Univers, le gouvernement Anglais, bien que son anxiété soit grande, n'est pas sans espoir de sauver ses facultés. Il espère que l'esprit d'incertitude a fait assez de progrès pour que les consciences ne s'alarment pas des décrets d'un concile. Il pense qu'il est difficile de défendre à la jeunesse d'aller puiser l'instruction aux sources gouvernementales, sans lui fournir un autre moyen de s'instruire, sans opposer à l'enseignement condamné un enseignement autorisé d'une autorité équivalente. Or, les catholiques n'ont pas d'université, et l'organisation d'un établissement d'instruction supérieure pouvant rivaliser avec les Facultés du Gouvernement, ne sera pas l'affaire d'un jour ? Telle est la principale espérance du Gouvernement ; cette situation fait surtout sa force contre les catholiques.

"Nous avons reçu de Dublin, il y a quelques mois, des lettres qui nous parlent du projet de fonder une université. Cette pensée avait été suggérée ou encouragée par le Saint-Siège, et, si elle avait reçu une exécution immédiate, l'embarras des catholiques serait bien moins grand aujourd'hui. Mais, sur ces entrefaites, la nomination de Mgr. Cullen à l'archevêché d'Armagh et la nouvelle que Pie IX convoquera bientôt les Evêques en concile, firent ajourner ce projet, afin d'avoir, avant de rien entreprendre, l'avis et le concours du nouveau pape. Le concile prendra sans doute quelque détermination à ce sujet, mais, si nous ne connaissons la supériorité d'esprit des membres de l'épiscopat irlandais et l'empressement avec lequel ils sacrifieront leurs préoccupations personnelles à l'intérêt commun, nous craindrions, quoique l'argent ne manque pas, que la fondation d'une université ne rencontrât des difficultés pratiques plus sérieuses qu'on ne l'a supposé d'abord. Or, comment défendre la fréquenta-

tion des Facultés mixtes avant de fonder des Facultés catholiques ?

La sagesse des Pères du Concile de Thurles parviendra, nous n'en doutons pas, à concilier tous les intérêts ; mais il n'en est pas moins intéressant de savoir sur quelles difficultés le ministère anglais fonde ses espérances. Les nouveaux établissements ne peuvent échapper au danger qui les menace que par la défection des catholiques et la division de l'épiscopat ; mais si ces deux éléments d'action et de force manquent un pouvoir, il cédera plutôt que de compromettre l'existence de ses Facultés. Il attendra l'effet des mesures prises par le Concile, et il se résignera ensuite à reconnaître qu'il s'est trompé en s'engageant dans un système qui a également soulevé contre lui les anglicans, les presbytériens et les catholiques. Nous avons assez de confiance dans les membres du Gouvernement pour nous espérer qu'ils proposeront alors à l'épiscopat une transaction qui consisterait à donner à chacune des Facultés une destination spéciale. L'une serait affectée à l'instruction des presbytériens, l'autre à celle des anglicans, et la troisième serait exclusivement réservée aux catholiques, sous la direction immédiate des Evêques. Cette transaction offrirait des avantages réciproques et incontestables. Le Gouvernement mettrait fin à un des plus grands embarras que rencontrent ces rapports avec l'Eglise d'Irlande, et les fidèles verraient triompher, grâce à la fermeté du Saint-Siège et de son auguste Pontife, un principe qu'ils conserveront dans toute sa pureté, pour l'éducation et l'exercice des nations catholiques.

Nous référons le lecteur à la partie Religieuse de cette feuille où se trouve une mention plus ample du "Concile National d'Irlande."

COLONISATION DES TOWNSHIPS.—On apprend par le Journal de Québec qu'à une assemblée des directeurs de l'Association pour la Colonisation des Townships de l'Est, on a résolu de faire une collecte pour venir en aide aux Colons que l'Association a pris sous sa protection.

Nous ferons observer, en passant, à nos lecteurs, que les laïcs de Québec font connaître leur zèle pour la Colonisation par leurs actes et non seulement par leurs paroles. Ils ont une association organisée et en permanence. La ville est partagée en quatre quartiers et des membres sont nommés pour faire fonctionner l'œuvre dans leurs quartiers respectifs.

A Montréal, de regrettables divisions ont détruit l'Association qui s'y était formée, et les citoyens ne s'occupent plus du tout de Colonisation. Le clergé seul a continué de s'en occuper, et nous informé que de nouveaux efforts doivent être faits pour activer l'œuvre. Mais les résultats de ces efforts seront nécessairement lents et peu efficaces, si les laïcs qui ont mission de promouvoir les intérêts matériels du peuple ne se mettent à la tête de cette œuvre et si ils ne se donnent un peu de peine pour la faire réussir.

Arrêter le flot de l'émigration qui roule sans cesse vers les Etats-Unis, faire rentrer dans leur patrie des milliers de Canadiens qui seraient si heureux de revenir au Canada, s'ils y pouvaient trouver la vie qu'ils vont chercher ailleurs, ce sont là assurément des objets bien dignes d'être ardemment poursuivis par tous les vrais amis du pays. Comment donc expliquer l'apathie, la torpeur qui régne à cet égard parmi presque tous nos chauds partisans politiques ?

Demain, à 10 heures du matin, aura lieu la bénédiction de la pierre angulaire du nouveau Collège des RR. PP. Jésuites. Mgr. de Montréal présidera la cérémonie, et Mgr. de Toronto fera le discours de circonstance. Les citoyens de Montréal s'y trouveront sans doute en grand nombre. Déjà ils ont témoigné de l'intérêt qu'ils portent à l'érection du nouvel édifice, en souscrivant nous dit-on, pour à peu près un tiers du coût de sa construction.

Le jury d'accusation de la Cour criminelle des Trois-Rivières a déclaré fondée l'accusation d'incendie à St. Grégoire contre Isidore Houle, Charles Allison, Raphaël Poirier et

George Piché, comme perpétrateurs principaux au second chef, et contre Pierre Bellevue sous qualité de complice avant la commission du crime. L'instruction de cette affaire devait être poursuivie samedi dernier. Plusieurs des accusés ont plaidé non-coupable.

D'autres accusations ont été portées contre certains individus à la requête du grand jury, pour parjure. Il a aussi procédé à l'examen de dénonciations pour émeutes et tentatives contre l'autorité publique, comme suites de la résistance à la loi des écoles. Il y a une grande fermentation des esprits à Trois-Rivières, dit à ce sujet un correspondant du Herald, et une foule compacte encombrant le palais de Justice lors du rapport des true bills en question par le grand jury.

Le Parlement Provincial vient d'être prorogé jusqu'au 23 d'octobre, par une proclamation publiée dans un extra de la Gazette Officielle.

Le gouverneur-général de retour depuis mercredi de son excursion sur les lacs d'en haut, est reparti pour New-York où il doit rejoindre Wilby Egin, avec lequel il est incessamment attendu à Toronto.

L'exhibition horticole qui doit avoir lieu sur le terrain de M. John Torrance au faubourg St. Antoine, jeudi prochain le 19 du courant, promet d'être magnifique. La société d'Horticulture se compose d'amateurs connus et d'hommes de goût bien compétents à promouvoir cette branche utile et agréable de l'industrie locale. Nous lisons dans quelques journaux une invitation publique à contribuer par des dons de fleurs, etc., à l'embellissement de ce bazar.

Nous avons omis de dire que dans la séance du Conseil de Ville tenue le 9, il a été résolu qu'un dîner public serait offert de la part des citoyens de Montréal aux étrangers de distinction qui visiteront la cité à l'occasion de l'exhibition industrielle qui aura lieu en octobre prochain. Sur treize conseillers présents à la séance, deux seulement ont voté à l'encontre de ce projet. Le dîner aura donc lieu, et le maire a formé un comité pour l'organisation d'un banquet.

On lit dans le Courrier que les citoyens de Québec viennent de présenter à George Okill Stuart, Mayor, Ex-Maire de Québec, un vase d'argent richement ciselé, de 34 pouces de hauteur, fabriqué par MM. Barber et Smith de Cornhill, Londres. Ce don a pour but de reconnaître les services que M. Stuart a rendus à la ville pendant les quatre années qu'il y a remplies les fonctions de Maire, et pour en perpétuer le souvenir. M. Stuart a témoigné de sa vive reconnaissance pour l'honneur qui lui était fait.

Un meurtre vient d'être commis au Village Français, près de Kingston, par un individu du nom de Charles Mathieu qui a frappé à coup de couteau son compagnon, appelé Dandin, dans une querelle dont les journaux ne disent pas quelle a pu être l'origine.

La semaine dernière un jeune homme de Québec, ci-devant dans l'emploi de M. Hartigan, peintre, déserta le poste, après s'être emparé d'une somme d'argent appartenant à son maître. Malheureusement pour lui, mais fort heureusement pour les autres parties intéressées, il avait compté sans le télégraphe électrique ; aussi son arrivée à Montréal, le lendemain au matin, la police prévenant à temps, arrêta le délinquant à sa grande surprise.

On lit dans le North American : "Un docteur Crew domicilié sur la rue Yong (Toronto), dans l'intérieur de la cité, s'étant armé d'un fusil à deux canons, et d'un pistolet, se rendit à une auberge près de

Yorkville. Sur la demande que lui fit le propriétaire de ce qu'il voulait faire de ces armes, il répondit qu'il avait l'intention de tuer quelques petits garçons qui avaient pillé son verger. Il pria en même temps le propriétaire de prendre soin de son fusil ; peu d'instants après il revint et lui redemanda son arme ; mais, sans lui donner le temps d'effectuer cette remise, il saisit son pistolet et le tira sur l'aubergiste, que la balle cilla au côté. L'agresseur a été arrêté, mais est parvenu à s'échapper. On le suppose temporairement atteint d'aliénation mentale."

On lit dans le Louisville Courier, à la date du 30 août, un tragique événement dont nous abrégons le récit :

"Un médecin du nom de Fox, s'étant rendu le soir chez son ami le docteur Randall, y fit conversation avec une jeune dame dont ce dernier était le beau-père. Ils étaient seuls dans un appartement de la maison du Dr. Randall. Fox prolongeant cette visite au-delà des bornes convenables, en fut averti par son interlocutrice qui lui fit observer que le temps était venu pour elle de se retirer. Fox s'opposa et après avoir éteint la lumière, s'empara de la jeune femme. Aux cris qu'elle poussa, le Dr. Randall s'empressa de venir à son secours, et voulut entreprendre de la dégager. Mais Fox, armé d'un couteau, le somma avec menaces de n'en rien faire. Le Dr. Randall frappa aussitôt le Dr. Fox d'un bâton qu'il tenait à la main, et dans les efforts d'une lutte acharnée, lui coupa la gorge ; Fox ne survécut que peu de moments à cette blessure. Un verdict "d'homme-ide justifiable" fut rendu par le Coroner en faveur du Dr. Randall."

Nouvelles Religieuses.

CONCILE NATIONAL D'IRLANDE.—Les journaux irlandais nous apportent de longs et intéressants détails sur l'ouverture du Concile national, qui a eu lieu à Thurles le 22, au milieu d'un concours immense des populations venues des environs et des distances même très éloignées pour assister à cette solennité.

La ville avait dès le matin un air de fête ; les magasins et boutiques étaient fermés ; la curiosité de la foule n'était rien au recueillement et à la piété touchante avec laquelle elle recevait la bénédiction de l'Archevêque Primat d'Irlande, sur le passage de la procession, qui a traversé la ville.

Les Pères du Concile sont au nombre de vingt-quatre, quatre Archevêques, et vingt Evêques. Trois prélats, retenus dans leur diocèse, pour cause de maladie, ont envoyé des fondés de pouvoir. On remarque l'Archevêque Primat des Trappistes irlandais de La Velleray, les Provinciaux de divers ordres, entre autres ceux de la Société de Jésus, des Dominicains, des Carmes déchaussés, des Augustins et des Franciscains.

Les membres du clergé assistaient à la réunion en nombre considérable. Indépendamment des vicaires-généraux qui avaient accompagné les prélats, des théologiens et des secrétaires du Concile, beaucoup d'ecclésiastiques étaient accourus de tous les diocèses d'Irlande pour être témoins de ce spectacle aussi nouveau que solennel.

Les détails de cette cérémonie, que rendait si imposante la présence d'un si grand nombre d'Evêques, d'ecclésiastiques et de religieux, paraissent avoir produit quelque sensation en Angleterre.

Après les prières, les cérémonies l'usage et un discours de Mgr. Blake, évêque de Dro-more, les Pères se sont retirés pour commencer leurs travaux. On pense que le Concile ne durera pas moins d'un mois.

MEMOIR.—On lit dans le journal ministériel la Croix de Savoie du 19 août :

"Aujourd'hui, M. Pinelli, président de la Chambre des Députés, est parti pour Rome avec M. Tonello, professeur de la Faculté de théologie à l'Université royale des études de Turin."

m'avait jamais quitté, celle qui m'aimait seul au monde ! morte, vous ma mère ! Ah ! que me reste-t-il alors ici-bas.

Une voix étouffée répondit :

— Dieu ! Maurice se redressa épouvanté ! Etait-ce un dernier soupir de la morte ou sa propre conscience qui avait répondu ? Il ne chercha point à le savoir ; mais il avait compris la réponse, et il l'accepta.

Ce fut alors que je commençai à le connaître ; j'allais souvent le voir à la petite maison d'octroi ; il se prêtait à mes jeux d'enfant, me racontait ses plus belles histoires, et me laissait cueillir des fleurs. Déshérité de toutes les grâces qui attirent, il se montrait indulgent pour ceux qui le fuyaient, reconnaissant pour ceux qui venaient à lui. Sans s'offrir jamais, il était toujours prêt à accueillir. Abandon, dédain, il subissait tout avec une patiente douceur, et sur cette croix de la vie où l'in sultaient ses bourreaux, il répétait, comme le Christ :

— Pardonnez-leur, mon père, car ils ne savent ce qu'ils font."

Aucun autre employé ne montrait autant de probité, de zèle et d'intelligence ; mais ceux qui auraient pu faire valoir ses services se sentaient repoussés par sa difformité. Privé de protecteurs, il vit toujours ses droits méconnus. On lui préférait ceux qui avaient su plaire, et, en lui laissant l'humble emploi qui le faisait vivre, on semblait lui faire grâce. L'oncle Maurice supporta l'injustice comme il avait supporté le dédain ; méconnu par

les hommes, il levait les yeux plus haut et se confiait au jugement de Celui qu'on ne peut tromper.

Il habitait dans le faubourg une vieille maison où logeaient des ouvriers aussi pauvres que lui, mais moins abandonnés. Une seule de ses voisines vivait sans famille, dans une petite mansarde où pénétrait la pluie et le vent. C'était une jeune fille pâle, silencieuse, sans beauté, et que recommandait seulement sa misère résignée. On ne la voyait jamais adresser la parole à une autre femme ; aucun chant n'égayait sa mansarde ; enveloppée dans un morne abattement comme dans une sorte de linceul, elle travaillait sans ardeur et sans distraction. Sa langueur avait touché Maurice : il essaya de lui parler ; elle répondit avec douceur, mais brièvement. Il était aisé de voir que son silence et sa solitude lui étaient plus chers que la bienveillance du petit bossu ; il se le tint pour dit et redevint muet.

Mais l'aiguille de Toinette la nourrissait à grand peine ; bientôt le travail s'arrêta ! Maurice apprit que la jeune fille manquait de tout et que les fournisseurs refusaient de lui faire crédit. Il courut aussitôt chez ces derniers et s'engagea à leur payer secrètement tout ce qu'ils donneraient à Toinette.

Les choses allèrent ainsi pendant plusieurs mois. Le chômage continuait pour la jeune couturière qui finit par s'effrayer des obligations qu'elle contractait envers les marchands. Elle voulut s'en expliquer avec eux, et dans cette explication tout se découvrit.

Son premier mouvement fut de courir chez

l'oncle Maurice pour le remercier à genoux. Sa froideur habituelle avait fait place à une inexplicable attendrissement ; il semblait que la reconnaissance eût fondu toutes les glaces de ce cœur engourdi.

Déliuré dès lors de l'embarras du secret, le petit bossu pu donner plus d'efficacité à ses bienfaits. Toinette devint pour lui une sœur aux besoins de laquelle il eût droit de veiller. Depuis la mort de sa mère, c'était la première fois qu'il pouvait mêler quelqu'un à sa vie. La jeune fille recevait ses soins avec une sensibilité réservée. Tous les efforts de Maurice ne pouvaient dissiper son fond de tristesse ; elle paraissait touchée de sa bonté ; elle le lui exprimait parfois avec effusion, mais la s'arrêtaient ses confidences. Penché sur ce cœur fermé, le petit bossu ne pouvait y lire. A la vérité, il s'y appliquait peu ; tout entier au bonheur de n'être plus seul, il acceptait Toinette telle que ses longues épreuves l'avaient faite ; il l'aimait ainsi et ne souhaitait autre chose que de conserver sa compagnie.

Insensiblement cette idée s'empara de son esprit jusqu'à y effacer tout le reste. La jeune fille était sans famille ainsi que lui ; l'habitude avait adouci pour elle sa laideur ; elle semblait le voir avec une affection compatissante ! Que pouvait-il attendre de plus ? Jusqu'alors l'espoir de se faire accepter d'une compagnie avait été repoussé par le petit bossu comme un rêve ; mais le hasard semblait avoir travaillé à en faire une réalité. Après

bien des hésitations, il s'enhardit et se décida à lui parler.

C'était un soir : l'oncle Maurice très-ému se dirigea vers la mansarde de l'ouvrière. Au moment d'entrer, il lui sembla entendre une voix étrangère qui prononçait le nom de la jeune fille. Il poussa vivement la porte entrouverte et aperçut Toinette qui pleurait appuyée sur l'épaule d'un jeune homme portant le costume de matelot.

A la vue du petit bossu, elle se dégagea vivement, courut à lui et s'écria :

— Ah ! venez, venez, c'est lui que je croyais mort ! c'est Julien, c'est mon fiancé !

L'oncle Maurice recula en chancelant. Il venait de tout comprendre d'un seul mot !

Il lui sembla que la terre fléchissait et que son cœur allait se briser ; mais la même voix qu'il avait entendue près du lit de mort de sa mère retentit de nouveau à son oreille, et il se redressa ranimé. Dieu lui restait toujours.

Lui-même accompagna les nouveaux mariés sur la route lorsqu'ils partirent, et, après leur avoir souhaité tout le bonheur qui lui était refusé, il revint résigné à la vieille maison du faubourg.

Ce fut là qu'il acheva sa vie, abandonné des hommes, mais non, comme il le disait, du Père qui est aux cieux. Partout il sentait sa présence ; elle lui tenait lieu de reste. Lorsqu'il mourut, ce fut en souriant, et comme un exilé qui s'embarque pour sa patrie. Celui qui l'avait consolé de l'indigence et des infirmités, de l'injustice et de l'isolement, avait su lui faire un bienfait de la mort.

Huit heures. Tout ce que je viens d'écrire m'a troublé ! Jusqu'à présent, j'ai cherché des enseignements pour la vie dans la vie ! Serait-il donc vrai que les principes humains ne puissent toujours suffire ? qu'au-dessus de la bonté, de la prudence, de la modération, de l'humilité, du dévouement lui-même, il y a une grande idée qui peut seule faire face aux grandes infortunes, et que si l'homme a besoin de sa vertu pour les autres, il a besoin du sentiment religieux pour lui-même ? Quand, selon l'expression de l'Ecclesiaste, le vin de la jeunesse est épuisé, on espère se suffire ; fort, heureux et aimé, on croit, comme Ajax, pouvoir échapper à toutes les tempêtes malgré les dieux ; mais, plus tard, les épaules se courbent, le bonheur s'effrite, les affections s'éteignent, et alors, effrayé du vide et de l'obscurité, on étend les bras, comme l'enfant surpris par les ténébreux, et on appelle au secours Celui qui est partout.

Je demandais ce matin pourquoi tout devient confus pour les sociétés et pour les individus. La raison humaine allume en vain, d'heure en heure, quelque nouveau flambeau sur les bornes du chemin, la nuit devient toujours plus sombre ! N'est-ce point parce qu'on laisse s'éloigner, de plus en plus, le soleil des âmes, Dieu ?

(A continuer.)

Celui qui hait le travail n'a assez ni de soi, ni des autres.

Tous les journaux de Turin donnent la même nouvelle. La Concordia, feuille démocratique, s'indigne qu'on lui ait adjoint un professeur de droit canon.

Le Risorgimento, feuille semi-officielle, insinue que la mission de M. Pinelli pour un concordat. En ce cas, le cabinet de Turin aurait enfin pris le parti de fuir par où il aurait dû commencer. Mais mieux vaut tard que jamais.

Le Cattolico de Gènes publie une correspondance de Turin, du 20 août, d'après laquelle le Ministère, se trouvant dans l'impossibilité de faire à Mgr. l'Archevêque de Turin le procès tant annoncé, n'aurait recouru aux négociations que dans l'espoir d'obtenir par cette voie la démission de Mgr. Frasnouj. Si c'est ainsi, M. d'Azeglio et ses collègues s'abusent étrangement. Voici la lettre adressée au Cattolico :

Notre magistrature se trouve dans l'embarras. Elle n'a point ordre de mettre en accusation Mgr. Frasnouj et de procéder contre lui ; mais après toutes sortes de recherches, elle n'a pu trouver un point où s'appuyer. Avoir ordonné de refuser les sacrements s'ils ne se rattachent à ceux qui, ayant coopéré d'une manière active à la loi Siccardi, ont encouru l'excommunication, n'est pas un délit prévu par la Code ; c'est pourquoi le magistrat, assure-t-on, a écrit au ministre : Non invento in eis casum. Le Ministère, pour se tirer d'embarras, envoie Pinelli et Tomelli à Rome, afin d'obtenir du Pape que l'Archevêque renonce à son siège, promettant à cette condition de pardonner au prélat tous ses crimes et de ne pas poursuivre le procès. On se réservait en outre de faire valoir ensuite auprès des populations catholiques cette renonciation au procès comme une grâce accordée au Pontife. Ainsi le Ministère compte venir du manteau de la bonté, du pardon, de la miséricorde, la mesure qu'il a prise précipitamment, illégalement, inconstitutionnellement. Il reste à voir si Rome se laissera prendre aux fourberies ministérielles.

Le Cattolico de Gènes rend compte d'une touchante cérémonie qui a eu lieu dans cette ville le jour de l'Assomption, dans la magnifique oratoire appartenant à l'Eglise des RR. PP. de Saint-Philippe de Néri. Un jeune israélite appelé David Serusi, étant officier comptable dans la marine française, voyageait il y a un an avec un missionnaire sur les côtes de la Barbarie. La conversation du saint prêtre lui ouvrit les yeux, et depuis ce temps il n'a cessé d'étudier la religion. Revenu à Gènes il a fait son abjuration. Il en a été de même de Jean Weiss, protestant calviniste de Neuchâtel en Suisse, qui, passant par Gènes pour aller en Espagne, y tomba malade et fut reçu dans un hôpital où les PP. de Saint-Philippe l'instruisirent. Tous deux ont reçu le baptême le jour de l'Assomption des mains du vicaire général capitulaire de Gènes.

On lit dans la Gazette de Lyon : Hier au soir, un prêtre de Fourvières a rencontré deux soldats qui allaient se battre ; il les a arrêtés, les a conduits à l'Eglise de Fourvières, et là, après avoir prié un instant avec eux, les a engagés à se pardonner mutuellement. Les soldats attendris se sont levés et se sont embrassés. Ils ont aussi embrassé le bon prêtre.

ARRIVEE DU CANADA.

Le "Canada" parti de Liverpool le 7, est arrivé à Halifax hier. Le télégraphe n'a encore transmis que des nouvelles commerciales. La récolte a été sauvée en bon état.

Le Bill d'Indemnité.

Il y a quelques jours, notre confrère de la Gazette ne sachant sans doute sur quel sujet faire des énoncés, se prit à dire qu'il courait d'étranges rumeurs à propos de la loi d'indemnité. Cette rumeur paraît sans doute étrange à tout le monde plus qu'à la Gazette. "On lui avait communiqué, disait-elle, que le ministre impérial avait adressé une dépêche à lord Elgin, lui enjoignant de ne laisser faire aucuns paiements en vertu de cet acte, avant qu'une liste de toutes les réclamations ait été soumise aux autorités impériales." M. Lafontaine se voyant ainsi contrarié sans remède, n'a fait aucune proposition pour étendre le terme fixé pour le rapport des commissaires des pertes, expiré le 1er de septembre, aimant mieux faire retomber l'insuccès sur la faute apparente des commissaires qui n'auraient pas rempli la loi, que de tenter encore quelque chose au sujet de cet acte.

Le Herald a de suite pris la chose au sérieux, et a annoncé pompeusement cette nouvelle, allant même jusqu'à sympathiser avec ceux qui seront déçus par suite de l'insuccès de cette mesure. Mais au moins ces deux journaux, tout en prenant le trouble de donner cours à ce bruit, comme ayant quelque apparence de vérité, n'ont cependant qu'il ne faut pas y croire.

Mais le Transcript, lui, n'est pas si incrédule, il ne dit pas seulement qu'il croit actuellement, il dit qu'il a compris cela, qu'il l'a cru, et qu'il l'a prouvé une année d'avance. Il avait puisé cette assurance dans le discours de sir John Russell dans la chambre des communes.

Voilà comment on fait les étranges rumeurs dans la presse tory. Nous sommes dans la nécessité de contredire cette nouvelle, vu qu'elle a été annoncée sur un ton de sûreté propre à détruire en partie son absurdité et que par suite quelques personnes s'en sont occupées. Nos confrères peuvent donc être tranquilles sur ce point ; la loi n'est pas en danger, et les autorités impériales ne démentiront pas la conduite qu'elles ont adoptée à notre égard ; elles n'exerceront aucune influence en cette matière. Elles n'ont ni le pouvoir, ni le désir d'intervenir dans la mise à exécution d'un acte de parlement colonial. Nous dirons aussi avec le Pilot que la Gazette ne doit pas se flatter que la commission d'indemnité tombera ni par sa propre faute, ni par la faute de qui ce soit. Le gouvernement fera connaître son action en temps et lieu. (Minerv.)

Etats-Unis.

Le Bill des Esclaves Fugitifs a passé dans les deux Chambres du Congrès. Il n'y a pas de nouvelles récentes du bill pour la suppression du commerce des esclaves dans le District de Columbia. Le nouveau-Mexique, organisé comme Territoire, veut prendre rang parmi les Etats de l'Union et faire admettre ses Représentants au Congrès. Sa pétition à ce sujet a été déposée sur la table.

Mort de Louis-Philippe.

On lit dans le Standard de Londres du 26 août : On a reçu ce matin en ville la nouvelle de la mort de Louis-Philippe, qui a eu lieu à sa résidence temporaire à Richmond, où il se trouvait depuis quelques jours avec sa famille. Ce prince exilé souffrait dans ces derniers temps, et même depuis son abdication, d'une grande faiblesse nerveuse, causée sans doute par les secousses que les événements ont dû faire éprouver à son organisation. Vendredi, la maladie empira tellement qu'on crut devoir appeler autour de lui les membres de sa famille ; malgré les soins les plus affectueux et les secours empressés de la science, le royal malade s'est éteint rapidement et a expiré ce matin, à huit heures et demie. La nouvelle est arrivée ce matin à Londres, où elle a inspiré les regrets les plus profonds.

Le même journal ajoute les détails suivants, qu'il tient, dit-il, d'un correspondant respectable : "S. M. le roi Philippe est mort ce matin, 26 août, à Charenton. Le Roi avait été averti de son état hier matin de bonne heure, en présence de la Reine ; il reçut avec calme cette triste nouvelle et fit aussitôt toutes ses dispositions. — Après un entretien avec la Reine, il dicta avec une remarquable clarté d'esprit une conclusion à ses mémoires, afin de compléter une histoire que la maladie l'avait forcé d'interrompre depuis plus de quatre mois. Il dicta ensuite son chape-chin, l'abbé Guéllé, ses enfants et ses petits-enfants qui se trouvaient à Charenton ; en présence de la Reine et de la famille, il accomplit tous les devoirs de la religion avec la résignation la plus chrétienne, la fermeté la plus stoïque et une simplicité où l'on retrouve la preuve évidente de la vraie grandeur humaine. Il est ainsi resté quelque temps entouré de sa famille. Vers sept heures du soir, la faiblesse du Roi parut s'élargir, la fièvre s'empara de lui et continua toute la nuit avec une grande violence, mais sans troubler la présence d'esprit qui jamais n'abandonna Sa Majesté. — Le Roi a expiré ce matin à huit heures, en présence de la Reine, de LL. AA. RR. la duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc et la duchesse de Nemours, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse d'Annam, la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg et les personnes attachées au service de la famille royale."

On lit dans le Globe de Londres du 27 août : D'après les renseignements pris ce matin, il paraît que MM. France et Bouting de St. James-street seront chargés de la direction des obsèques de l'ex-roi des Français, Louis-Philippe. Il n'a été fait encore aucun arrangement positif, mais on croit très probable que les obsèques auront lieu au commencement de la semaine prochaine, sans faste, dans la cathédrale catholique romaine Saint-Georges-fields. Il sera chanté une grande messe dans les diverses chapelles catholiques dimanche prochain.

Les journaux de Londres nous apprennent que la reine d'Angleterre et le prince Albert se sont empressés d'aller à Charenton faire leurs compliments de condoléance à la famille d'Orléans.

A une assemblée de l'association des instituteurs du district de Montréal, tenue à Montréal, dans la salle de l'Institut-Canadien, le 3 septembre courant, MM. L. Kirouac et E. Talham furent priés d'agir temporairement, le premier comme Président et le second comme Secrétaire. Il fut alors proposé que les remerciements de cette association sont dus à Frs. Labelle, Ec., pour la manière habile et honnête avec laquelle il s'est acquitté des devoirs de sa charge de Président durant l'année qui vient de s'écouler. On procéda ensuite à la nomination des officiers ; A. Fréchet, fut élu Président ; J. Giroux, Vice-Président, et E. Talham, Secrétaire-Trésorier. Ensuite, F. X. Valade, secondé par L. Kirouac, proposa les résolutions suivantes qui furent agréées à l'unanimité : —

1°. Que l'acte qui pourvoit à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada, du 9 juin 1846, avec les amendements du 30 mai 1849 est, dans l'opinion de l'association des instituteurs, le mode le plus efficace pour avancer l'instruction publique chez les classes industrielles et ouvrières du pays.

2°. Que parmi les clauses de la loi des écoles, deux surtout prouvent, avant peu d'années, par leur mise en force, combien elles auront contribué à l'intérêt même matériel du peuple : ces deux clauses, bases essentielles de la loi précitée, sont : la cotisation actuellement en force, et l'obligation des instituteurs de se pourvoir d'un brevet de capacité avant le 1er juillet 1852.

3°. Que les amendements au nouveau bill d'éducation proposés dans la dernière session du parlement provincial, par le ministère ont été dans l'humble opinion des instituteurs de ce district, une mesure rétrograde aux progrès de l'instruction parmi le peuple ; et ont, par le fait même de sa sanction, fermé plusieurs milliers d'écoles, et inévitablement privé d'éducation une portion bien notable de la jeunesse canadienne.

4°. Que le ministère qui, dans les amendements précités avait, à l'encontre de ce qu'il avait dit de sonder l'opinion publique, voyant cette opinion énergiquement émise par notre digne clergé et les nombreux amis de l'éducation, exprimée et loquacement commentée par toute la presse libérale, a fait preuve de son dévouement aux intérêts de la jeunesse, en retirant ses amendements, et a bien mérité et des instituteurs et du pays en général.

5°. Que cette association croit de son devoir d'exprimer hautement sa reconnaissance envers le clergé, la presse et tous les hommes instruits qui, par leurs efforts réunis, leurs sacrifices de chaque jour, contribuent à avancer les intérêts du peuple, en travaillant activement au fonctionnement de la loi des écoles.

6°. Que cette association désirent être favorisée du concours bienveillant de la corporation des instituteurs du district de Québec, se permet de leur offrir une copie des présentes résolutions, n'ayant aucun doute que tous s'estimeront heureux de se dévouer collectivement et individuellement à la cause sacrée de l'éducation en Canada.

Signé, A. FRÉCHET, Prés. J. GIROUX, Vice-Prés. E. TALHAM, Sec. Varennes, 9 septembre 1850.

Nouvelles et Faits Divers.

Mercredi, le onze, eut lieu à New-York le premier concert de Jenny Lind. Ce début de la cantatrice a été un triomphe éclatant par elle un rapport des feuilles américaines. Jenny Lind a refusé de percevoir un seul centime d'une somme de dix mille dollars qui était, pour ce soir-là, sa part de la recette. Cette rare générosité n'est jamais d'exemple. dit un journal, si ce n'est dans les clauses d'un testament. "Ou est l'homme, demande à son tour le Herald, qui, avec un talent qui lui ferait gagner dix mille dollars en une soirée, aurait un cœur assez généreux pour résister à ce point à la puissance de l'argent ?"

Voici la distribution d'une portion de la somme telle qu'indiquée dans les journaux. Au département du feu . . . \$3 000 Société de musique . . . 2-000 Refuge des personnes délaissées . . . 500 Société pour secourir les femmes indigentes . . . 500 Association dramatique . . . 500 Refuge des personnes de couleur et âgées 500 Association des orphelins de couleur 500 Hospice de maternité pour les femmes déshéritées . . . 500 Asyle des orphelins de New York . . . 500 Asyle protestant des enfants trouvés . . . 500 Asyle catholique des enfants trouvés . . . 500 Asyle des vieilles femmes . . . 500 Le deuxième concert de Jenny Lind eut lieu le 13 ; l'enthousiasme de l'auditoire et ses applaudissements ont été les mêmes. On évalue à six mille le nombre des assistants à cette soirée.

Jenny Lind sera bientôt à Boston. Puisse-t-elle jusqu'à Montréal ! C'est ce qu'on ne dit pas. Le Montreal Herald pense que plusieurs centaines de citoyens de notre ville se rendront à Boston pour leur connaissance avec ce phénomène musical, à moins, dit-il, qu'on ne souscrive une somme d'argent suffisante pour nous procurer sa visite.

Il est mentionné dans les feuilles publiques de New-York que, depuis son arrivée dans cette capitale, Jenny Lind a employé 2 500 piastres en aumônes particulières. La Tribune annonce en outre que la cantatrice employera le total des bénéfices qu'elle réalisera en Amérique à la fondation d'un système d'instruction libre dans la Norvège et la Suède.

Jenny Lind a obtenu que les billets d'entrée aux concerts qu'elle donnera cessent d'être vendus à l'enchebre.

Une tortue énorme a été envoyée en cadeau du Cap de Bonne-Espérance à Sa Majesté le Roi. La santé de l'animal est des meilleures ; on le voit se promener sur le pont du navire avec quelqu'un sur son dos sans que cela le déränge ou qu'il paraisse même s'en apercevoir. On a calculé l'âge de cette tortue à dater de l'époque où elle fut possédée en premier lieu par la famille qui en a toujours été gardienne ; son âge est de cent soixante dix-neuf ans. Cette longévité d'une tortue n'étonnera point si l'on se rappelle qu'un célèbre naturaliste a constaté que la vie d'une carpe s'était prolongée jusqu'à trois cents ans.

Un sieur Matten, en Belgique, vient d'inventer un nouvel instrument qu'il a décoré de son nom : l'Altophone, à l'aide duquel on imite la voix humaine à s'y méprendre. Une expérience faite en présence d'artistes et de

matéurs a parfaitement réussi. L'instrument ne laisse rien à désirer sous le rapport du nombre des notes, de la vigueur, de la netteté des sons ; il vocalise si bien que l'on croirait entendre un chœur aérien de Sylphes et de Willis, chantant, accompagnés par des instruments fantastiques, leurs harmonieuses symphonies.

S. Exc. le général en chef Jang-Bahadour-Roonver-Ramugée, premier ministre du Népal, ambassadeur auprès de S. M. la reine d'Angleterre, est arrivé à Paris et est descendu avec sa suite à l'hôtel Sinet.

L'ambassadeur indien est accompagné de trente-deux personnes, parmi lesquelles ses deux frères, six officiers supérieurs et quatorze domestiques nègres.

Le général est originaire de l'Inde. Six Anglais sont chargés de lui montrer Paris. Cette mission leur a été donnée par la reine Victoria.

L'ambassadeur et sa suite sont logés dans une partie séparée de l'hôtel. Ils ne communiquent avec personne, et ont soin de tenir les rideaux fermés afin que leurs actions ne puissent être vues des personnes qui ne partagent pas leurs croyances religieuses.

An nombre des obligations que leur impose leur religion, se trouve celle d'immoler les animaux destinés à leur nourriture.

Pour leur faciliter l'accomplissement de cette condition, le préfet de police, sur la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, a consenti à ce que l'on procédât à l'abatage des animaux dans l'hôtel même.

L'ambassadeur indien ne restera, dit-on, que peu de jours à Paris.

Il circule chaque jour dans Paris 200,054 personnes, soit dans les voitures publiques, soit dans les voitures particulières, dont le nombre est de 27,938 ; cette locomotion a lieu de la manière suivante :

Dans 558 fiacres à 15 personnes par jour, 8,370 ; 42 coupés à 12 personnes, 304 ; 733 cabriolets à 12 personnes, 8,796 ; 197 voitures supplémentaires à 12 personnes, 2,364,340 ; voitures omnibus à 68 personnes, 23,420 ; 1,068 voitures à deux roues sous remise à 15 personnes, 16,020 ; 4,000 diligences des environs ou de long cours à 40 personnes, 40,000 ; 6,000 cabriolets bourgeois à 2 personnes, 12,000 ; 15,000 voitures bourgeoises à 3 personnes, 45,000. Total des voyageurs par jour : 156,474.

Ce nombre de voyageurs multiplié par les 365 jours forme un total de 57,113,010.

Le nombre des accidents occasionnés par les chevaux et les voitures ne s'élève, d'après une moyenne décennale, qu'à 380 ; savoir : 24 morts et 356 blessés. Outre les 27,938 voitures destinées aux personnes, il circule encore dans Paris 32 321 voitures destinées aux choses, ce qui forme un total de 60,259 voitures en circulation. Or, les rues de Paris réunies au bout des unes des autres forment une longueur de 125 lieues, et la longueur des voitures réunies au bout les unes des autres, tout attelées bien entendu, est de 75 lieues. Il résulte de là que chaque jour 75 lieues de voitures circulent plus ou moins activement dans un espace étroit, carré ou circulaire, coupé par des milliers de carrefours, à travers des myriades d'embarras et de personnes qui encombrent presque à toutes les heures les 125 lieues que contient cet espace.

(Du Citoyen du Détroit.)

Les journaux américains de l'ouest nous ont devancé en publiant un fait qui intéresse tous les catholiques. Les Sauvages du Sault Ste. Marie venaient un entreprenement dans ses travaux, Mr. McKnight ; celui-ci fut trouver le Rev. P. Menet, et se recommanda à l'influence de l'excellent missionnaire sur les Sauvages. Le Père les assembla, leur reprocha leur ivrognerie et leur dissolution, déploya toute la pompe qu'il put, exposa le Saint-Sacrement et dit aux Indiens "qu'il ne leur permettrait pas de se nourrir de la substance du fils du Grand-Esprit, avant qu'ils aient répondu à l'ivrognerie, source de tous leurs désordres et de leurs malheurs." Son discours eut le succès voulu, et les sauvages se sont tous enrôlés dans la société de l'impérance, pas un n'a manqué encore à la promesse qu'il a faite de ne plus boire de whiskey, et comme ces gens sont très ponctuels à exécuter leur promesse, il y a tout lieu d'espérer que l'on n'aura plus de plaintes à porter contre la dépravation de ces infortunés. M. McKnight a promis de rémunérer libéralement le bon Père Menet, en l'aider à ériger les bâtiments indispensables dans sa mission.

NAISSANCES.

Dimanche, le 15, à la maison seigneuriale à St. Hilaire, la Dame du major Campbell a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Sorel, le 10 du courant, par Messire Limoges curé de lieu, M. Pascal Thérian, ci-devant de Québec, à Delt, Marie-Élène Myette de Sorel.

DÉCÈS.

En cette ville, le 15, M. George Ashton, chapelier, âgé de 33 ans. — A la Prairie, dimanche matin, le 15, M. Frs. X. Bienvenu, maître de musique, âgé de 20 ans. Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui à 8 heures à la Prairie. — A St-Simon, à la fin d'août dernier, après plusieurs mois de maladie, M. Louis Gauthier de la Rochelle, ancien et respectable cultivateur, âgé de 66 ans. Pendant cette longue carrière noblement accomplie, il se distinguait toujours par les nobles vertus qui dénotent l'homme de bien et le bon citoyen. Les pauvres trouvaient toujours en lui un généreux soutien, et les opprimés un zélé protecteur ; puisse tous, le cœur embrasé de reconnaissance, laisser tomber une larme sur sa tombe et adresser pour lui une fervente prière à Dieu ! (Com.)

ANNONCES.

College Joliette.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIEUX" aura lieu le 24 du courant. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit :

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ces cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible ; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les matins il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la diction, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano . . . £3 0 0

Les autres instruments £1 10 0 Dessin . . . £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bien à collet droit, boutons jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes ; ceinture noire. REV. E. CHAMPAENEUR, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

L'ENTRÉE des ÉLÈVES au COLLEGE DE ST. HYACINTHE aura lieu MERCREDI le 25 du présent mois.

Les Élèves qui ne se rendront pas au jour fixé et qui n'auront pas fait agréer les raisons de leur retard, s'expriment à trouver occupés plus tard les places qu'ils auraient retenues.

Les chars du Chemin de Fer partent de Longueuil la jour ci-dessus indiqué à DEUX HEURES P. M. St. Hyacinthe, le 13 septembre 1850.

INSTITUTION

POUR

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Mont-Royal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes :

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestres.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvue au blanchissage, on recommander des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis. Montréal, ce 6 Septembre 1850.

AUX MACONS ET AUTRES.

DES soumissions seront reçues jusqu'à MERCREDI, le 15 OXZE du courant, pour l'ACHAT de la PIERRE de TAILLE, la Maçonnerie et les Ferrures qui restent de l'ancien Palais de Justice incendié. L'entrepreneur devra abattre les murs à ses frais et transporter tous les matériaux hors du terrain. Pour plus amples détails, s'adresser au Bureau de MM. Ostel & Perrault, No. 87, ruelle des Fortifications. Montréal, 6 sept. 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres confortablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a une sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AVIS

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre des services gratuits pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.

PETIT SEMINAIRE DE SAINTE THÉRÈSE.

LES Soeurs de la CONGREGATION DE NOTRE-DAME ont l'honneur de prévenir le public que la rentrée des Classes aux Couvents de St. Jean-St. Etienne et Thérèse, n'aura lieu que le 2 SEPT. 1850 prochain. Montréal, 15 août 1850.

VENTE A L'ENCAN.

Par John Leeming.

ARTICLES EN FONTE

St. Maurice.

La vente publique annuelle d'ARTICLES EN FONTE DE ST. MAURICE, aura lieu aux magasins des Agents, MM. BRYSON & FERRIER, MARDI, le 17 du courant, auquel temps seront vendus:

- 200 Poêles doubles de 30 pouces.
255 do do 36 do
350 do simples assortis de 21 à 48 pouces.
300 do de goût assortis, de patrons différents, nouveaux et élégants de 18 à 36 pouces.
175 do de cuisine, de patrons et grands assortis.
60 do pour Cultivateurs avec des Bouilloires assorties de 45 et 60 gallons.
300 Cendriers pour poêles assortis.
50 Chaudières à Potasse, assorties, 3 1/2 à 11 quintaux.
1500 do à Sucre et rechauds, assorties, No. 1 à 5.
300 Réchauds à foyers plats, 1 1/4 x 23 pouces.
200 Chaudrons, de 35 gallons.
100 Bouilloires assorties avec rebord de 40 à 60 gallons.
100 Chaudières à Potasse, assorties, do de 45 à 60 gallons.
2500 Poêles à frêle, assorties, avec pieds et sans pieds de 9 à 16 pouces.
250 Tourtières assorties.
1200 Canards assortis de patrons anglais No. 2 à 5.
500 Sucepances assorties, No. 3 à 6.
150 Dalots pour eau, assortis, du poids de 5 tonnes assortis.
400 Ronds pour tuyaux assortis—150 sets de Garnitures de Charrues assorties de 1 et 2.
8 tonnes boîtes assorties pour roues de charrette et de wagons.—200 sets Roues pour cribles assorties.

Un assortiment de vases pour poêles, fonds de chaudières à Potasse, rouets de poulies, roues dentées, roue-aux-pour-jardin, roues pour brunnets, machine pour repasser, Bar Weights, et cloche soudée.

25 tonnes fer en barre pour cheval, assortis.
15 do do assortis, 1 1/2 x 3 à 4 x 1 pouce.
10 do do do du carré 1/2 à 2 1/2 pouces.
15 do Moulés à charnières.
5 do pointes do

CONDITIONS DU CRÉDIT:
Au-dessous de £25 comptant
do do do 25 et au-dessus, 3 mois.
do do do 50 do 4 do
do do do 100 do 5 do
do do do 150 do 6 do
do do do 200 do 7 do
do do do 250 et au-dessus 8 do

En fournissant des billets endossés, si on le demande. La vente à Dix heures. JOHN LEEMING, Encanteur.

COLLEGE MASSON.

LA RENTRÉE des Classes de cette Institution est fixée au CINQ de SEPTEMBRE, à six heures du soir.

On croit devoir avertir de nouveau le public que le but du Collège Masson est de donner à la jeunesse Canadienne une éducation pratique dans les deux langues Française et Anglaise.

Cette éducation pratique comprend l'étude des grammaires, de la géographie, de l'arithmétique, de la tenue des Livres, de la Géométrie Pratique, de l'Architecture, de l'Histoire, de l'Histoire Naturelle liée à l'Agriculture, qui a dans le Cours une place distinguée et importante. L'Écriture y est particulièrement soignée. L'Instruction Religieuse est donnée deux fois par semaine dans toutes les classes, outre les exercices ordinaires de piété tels qu'établis dans nos Institutions Catholiques.

Le cours commence par une classe Élémentaire. On n'y admet ordinairement que les enfants âgés de sept ans et au-delà jusqu'à dix.

Le Cours purement pratique, tel qu'énoncé ci-dessus, comprend cinq années d'études. Au désir des parents et selon les dispositions des élèves, le cours se poursuit jusqu'à sept années d'enseignement par l'étude de l'Histoire sur un plus grand plan, par la Littérature et la Philosophie Catholique. Les matières sont étudiées tant en Français qu'en Anglais, pour assurer davantage aux Étudiants la possession déjà acquise de ces deux langues. De cette manière, l'Éducation est donnée selon les divers besoins de la Société, selon les degrés d'aptitude des Élèves, et enfin selon le désir et les ressources des parents.

L'horticulture est pratiquée par les élèves du Collège-Masson en même temps qu'ils en étudient les principes dans l'enseignement des classes. Avec plus de ressources pécuniaires, l'Établissement enseignerait aussi pratiquement toutes les parties possibles de l'Agriculture.

Tout enfant capable d'étudier et muni de bonnes recommandations morales est admis dans l'Institution. Le Chant Grégorien et le Chant Harmonique sont également cultivés.

La conduite et l'Instruction des élèves sont confiées à des Instituteurs vivant sous la même règle que celle en usage dans nos collèges. Ils portent un habit conforme à la respectabilité de leur état, et sont dirigés en tout, ainsi que les Élèves, par un Directeur métro placé à leur tête par Monseigneur l'Évêque du Diocèse. Les repas des Élèves pensionnaires se prennent dans le village, dans des familles recommandées. Ceci n'a aucun inconvénient, dans la conduite des enfants, qui reviennent aussitôt le repas pris, aux exercices du Collège. Les parents sont très favorisés en général par cet ordre de choses.

Les Élèves portent l'uniforme bleu aux nervures blanches et ceinture verte. C'est l'habit traditionnel du pays pour la jeunesse studieuse; il a paru inutile d'en inventer un autre plus conforme ou plus respectable.

Le village de Terrebonne est trop connu par sa salubrité et les agréments de son site pour le recommander à l'attention des parents.

Le prix de l'enseignement et de la pension au Collège est de cinq chellings par mois. Un élève se fait nourrir et laver dans les familles du village pour quatre piastres par mois.

Les Élèves se mettent au chœur, le dimanche, à l'église paroissiale. Ils doivent être munis par conséquent de l'habit nécessaire.

Le Collège Masson ne vise point à la multiplicité des élèves, mais à les avoir bons et à les remettre tels autant qu'il est possible.

Il suffirait au village de Terrebonne, que déjà il pût compter avoir fait du bien. La Providence et les besoins du pays feront le reste, s'il est jugé nécessaire. Terrebonne n'est qu'à cinq lieues de Montréal, au nord du St. Laurent.

Les Élèves non Catholiques sont reçus dans l'Établissement. Ils en suivent les règles disciplinaires et sont l'objet des mêmes soins que les autres élèves reçoivent.

Il est fait une grande attention à la propreté et à l'ordre en tout ce qui concerne l'éducation physique et à la santé des Élèves.

Le Collège Masson est sous le patronage de la Mère de Dieu et du Patron du jeune âge par excellence, St. Joseph, sous le titre réuni de Marie-Joseph. La propriété appartient à un corps légal, la Fabrique Paroissiale de Terrebonne. Tout nouvellement érigé, cet Établissement a nécessairement des ressources fort limitées, et toutefois les voies de développement lui sont aussi essentielles qu'à toute autre Institution. En conséquence, on négocierait avec reconnaissance tout don de livres utiles, de cartes, de globes, d'instruments, etc., etc. que la générosité publique voudrait bien y déposer dans l'intérêt unique de la jeunesse canadienne. Un coup d'œil jeté sur sa Bibliothèque par tout ami du Pays, y trouverait sans doute un objet ou plus, propre à la fin manifestée ici, sans doute peut-être aucunement aujourd'hui ordinaire du donateur éclairé et bienfaisant. Terrebonne, Août, 1850.

Bibliothèques Paroissiales.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et tien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont par tout dignes de leur intention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format 15°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR. CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a eu, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX. LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations. PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. On prend en paiement des Débitures. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES.

REDUCTION DE PRIX. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/6 les 100 feuilles. E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS,

POUR MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET À VENDRE À LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, ou COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE

MESSEURS les Cures trouveront à vendre à l'Imprimerie des Mélanges, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SUIVRE LES EXERCICES DE LA VISITE DES EVÊQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, feront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est un bien faible somme pour un joli livret de 64 pages. Jos. RIVET.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la Paroisse de Ste. Elisabeth ont besoin de plusieurs INSTITUTEURS. Ste. Elisabeth, 26 juillet 1850.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET, Imprimeur des Mélanges Religieux, 100 St. Denis près de l'Évêché.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné. C. CAPELLI, Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de vers contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s 9d. ANDRÉ et RAMSAY.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, ou il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELEAU, Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MAI. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'un Acte de Consécration et de plusieurs SALUTATIONS à LA St. Vierge; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix. J.-B. ROLLAND, N° 21, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine. A vendre chez Montréal, } E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. } Rue St. Vincent No. 3.

MANUEL DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE

DE LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUE, P.TRE. LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Cures, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-B. ROLLAND, Montréal, 28 décembre, 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français,

latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVÉ ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

E. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages que particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assuré a droit de souscrire au Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes.— Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-haut, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc. Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

LE TRES HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH..... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL..... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Clissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

3. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aiseur Médical. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALFAXNDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

Les grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'opinion que s'en étaient formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorel—R. Harrower, ECR. Melbourn—Thos. Tait, ECR. St. Hyacinthe—Boucher de St. André—Frank Farish, ECR. Trois-Rivières—John Robertson, ECR. St. John's—Charles Pierce, ECR. Hantsburg—Georges Jamillton, ECR. Huntingdon—R. B. Soanville, ECR. Stanstead—F. Judd, ECR. Dunham—Win. Baker, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 5 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge.

Table with 5 columns: Age à attendre, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, £0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 3 4. Chaque insertion subséquente, £0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, £0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, £0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à concurrence.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, M. FABRE, & Cie., Libraire. Trois-Rivières, M. GUILLET, ECR., N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P.TRE. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, P.TRE. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de Pécole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. LAROCQUE, P.TRE. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.